

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 PP 73 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de police (exercices 2012/2013).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2013 adopté au cours de la séance des 10, 11 décembre 2012 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2013 adoptée au cours de la séance des 8 et 9 juillet 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 octobre 2013, par lequel M. le Préfet de police lui soumet l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercices 2012/2013) ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article unique : Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de police, ont été individualisées au titre des exercices 2012/2013, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.